

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Origine : Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

Demandeur : FCEI/ACAGNEQ

Référence : Section 8 de SCGM-01, document 01 – Modalités applicables à l'option de fourniture à prix fixe auprès de la clientèle

Préambule :

page 10 de 21, lignes 5-6 :

« Le client pourra s'informer auprès du service à la clientèle afin de connaître la disponibilité d'un tel produit. »

Questions :

- 8 a) Veuillez préciser quelle sera la procédure de mise en offre des blocs de gaz à prix fixe et comment en seront avisés les clients.
 - 8 b) SCGM entend-t-elle aviser les clients des prévisions et tendances du marché au moment où elle offrira les blocs de gaz à prix fixes? Le cas échéant, de quelle façon ? (téléphone, télécopieur, courrier électronique, etc.).
 - 8 c) Comment SCGM entend-t-elle attribuer les blocs de gaz à prix fixe pour deux demandes simultanées (exemple: même date, même heure, sur 2 télécopieurs différents)?
-

Réponse :

- a) Voir la réponse 2.2 du document SCGM-1, document 1.14.
 - b) Voir la réponse 3.2 du document SCGM-1, document 1.25.
 - c) Advenant la situation où 2 contrats seraient conclus simultanément, SCGM tenterait d'accommoder et de faire les efforts nécessaires pour satisfaire la demande de ces clients. En fait, ce serait un grand hasard que deux demandes soient parfaitement simultanées et qu'elles surviennent, de plus, au moment même où les blocs se sont épuisés.
-